

Législation de la première session du dix-neuvième Parlement, 16 mai 1940
au 5 novembre 1940—fin

Chapitre et date de la sanction	Synopsis
Pensions et assurance—fin	
27 7 août	<i>Une loi modifiant la loi de la pension du service civil, 1924</i> (c. 24, S.R.C., 1927) met en vigueur l'arrêté ministériel stipulant que les nouveaux contributeurs du sexe masculin dont le traitement est supérieur à \$1,200 sont tenus de verser un pourcentage un peu plus élevé de leur traitement et que les nouveaux contributeurs ne peuvent compter, pour fins de pension, que la partie du service temporaire pour lequel ils versent des contributions. Le service actif outre-mer sur un théâtre réel de guerre est crédité aux contributeurs qui détenaient un emploi temporaire ou un emploi permanent avant leur enrôlement.
44 7 août	<i>Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.</i> Cette loi a pour objets l'établissement d'une Commission d'assurance-chômage, d'une assurance contre le chômage, d'un service de placement, et vise à d'autres fins connexes.
Transport.—	
4 21 juin	<i>Une loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux</i> prévoit la nomination de vérificateurs indépendants pour 1940, afin d'effectuer une vérification continue des comptes des Chemins de fer Nationaux.
7 21 juin	<i>Une loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite "The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company", à Vancouver, dans la province de Colombie Britannique.</i>
17 21 juin	<i>Une loi modifiant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937</i> (c. 43, 1937) étend la période initiale au 31 décembre 1940 et prévoit la fixation des taux au mois de janvier 1941, pour l'année courante.
24 7 août	<i>La loi de financement et de garantie des Chemins de fer Nationaux du Canada, 1940,</i> est une loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.
Divers.—	
14 21 juin	<i>Une loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa</i> (c. 15, 1920, et ses modifications) proroge d'un an, à compter du 1er juillet 1939, le contrat du 30 mars 1920 avec la cité d'Ottawa relatif au paiement, comme partie de taxes et tarifs, des services civiques et de l'eau, et au règlement de certaines réclamations.
20 12 juillet	<i>Une loi concernant la Beauharnois Light, Heat and Power Company</i> accorde à cette compagnie le droit de détourner du lac St-François 30,000 autres pieds cubes d'eau par seconde, laquelle eau doit être retournée au lac St-Louis et utilisée pour la production d'énergie hydroélectrique.
36 7 août	<i>Une loi modifiant la loi des Territoires du Nord-Ouest</i> (c. 142, S.R.C., 1927 et sa modification, c. 38, 1938) apporte des modifications à la juridiction, dans les Territoires du Nord-Ouest, des cours supérieures provinciales en matière civile et des cours provinciales ayant les pouvoirs d'homologuer les testaments. Il y a également une modification de la législation relative à l'internement des aliénés dans les institutions provinciales.
45 7 août	<i>Une loi modifiant la loi du Yukon</i> (c. 215, S.R.C., 1927) prévoit le prélèvement d'une taxe sur les fourrures à exporter du Territoire.